



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 5 février 2024

heure de début de séance : 18 heures 05

heure de fin de séance : 21 heures 10

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
<i>Secrétaire de séance</i>	Myriam VIALANEIX	ENSEIGNANTE

Nombre de membres présents : 22 en début de séance puis 23

Quorum : 16

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 30/11/2023

est *approuvé*]

est *refusé* []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I			
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS	39	
VI	STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES	24	
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	18	
	TOTAL		

Le 9 février 2024

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
Jean-Louis BECKER	Myriam VIALANEIX



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du
sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Excusés</i>
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis	X		
- Adjoint : Mme MAANANE Kheira	X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël	X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL			X
- D.D.F.P.T. : M. AUDEBERT Stéphane	X		
PERSONNALITES			
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain	X	X	
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes	X		
1 – Mme BARDOU Magali			
2 – Mme RIVEL Tamara		X	
- qualifiées			X
M. TIBERTI Christian			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
<i>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</i>			
1 – Mme VIALANEIX Myriam	X		
2 – M. DAYET Matthieu	X		
3 – M. GASPAROTTO Benoît	X		
4 – Mme FAUSSIE Nouria		X	
5- Mme DAIDE Nathalie	X		
6 – M. DENJEAN David	X		
7 – M. GHAOUTI Anthony	X		
8 – Mme CORRADIN Dominique	X		
<i>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</i>			
1 – M. BATIGNE Frédéric	X		
2 – M. BRIARD Jean-Marie	X		
3 – M. SQUILBIN Luc		X	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
<i>-parents</i>			
1 – Mme PEYRAUD Sabrina		X	
2 – M. PEREZ Philippe	X		
3 - Mme POCHODAJ Valérie	X		
4 – Mme MATHET Sophie	X		
5 – Mme ROOU Christine	X		
<i>- élèves</i>			
1 – M. GODEFROY Mateo	X		
2 – Mme MENKE Camille	X		
3 – M. SAINT-GERMAIN Ulysse	X		
4 - Mme VILLE-HERICHER Marylou		X	
5 – M. MALESYS Kilian	X		
INVITES : Mme Ruffié			
	X		



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 5 février 2024

- *N° de séance* : 4

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

Acte n° I

Convention constitutive du GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Le lycée, au même titre que les autres établissements de l'Aude, est membre du GRETA. Le Conseil d'Administration doit donc se prononcer sur le maintien de l'établissement en tant que membre de ce GRETA.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil approuve la Convention constitutive du GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 5 février 2024

- *N° de séance* : 4

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

Acte n° II

Le règlement intérieur du GRETA a été mis à disposition dans les documents mis en ligne afin d'être consulté par les membres du CA.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil approuve le règlement intérieur du GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 5 février 2024

- N° de séance : 4

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

Acte n° III

Convention pour les stages.

En concertation avec les collègues, une nouvelle maquette pour les conventions de stage a été réalisée afin qu'elle soit simplifiée. Cette convention doit servir pour tous les types de stage qui peuvent être réalisés par nos élèves : les stages de PFMP pour les élèves des filières professionnelles, les stages des étudiants de BTS mais aussi les nouveaux stages de « découvertes » pour les élèves de 2nde GT.

M Audebert, DDFPT, explique la mise à jour de la convention élaborée à partir des documents ministériels et qui, dorénavant, comporte 4 annexes. M Audebert rappelle que les PFMP, qui font partie de la formation pour obtenir le bac professionnel ou le CAP, seront désormais rémunérées, à hauteur d'une gratification de 10€/15€ ou 20€ par jour de stage suivant le niveau de l'élève.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil approuve la nouvelle convention de stage et de Période formation en milieu professionnel (PFMP).



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 5 février 2024

- N° de séance : 4

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

Acte n° IV

Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la région Occitanie en tant qu'intermédiaire (Occit'Alim)

La région propose un service qui met en liaison des producteurs de la région avec les lycées afin qu'ils puissent faire des achats « groupés » de produits locaux.

M. Batigne, agent chef de la restauration, explique comment fonctionne le regroupement. Un catalogue avec des productions locales est proposé. Des interrogations demeurent sur les volumes qui pourront être mis à disposition des lycées lors des commandes, ainsi que sur la disposition de l'ensemble des familles de produits.

M. Coste, conseiller régional, interroge le lycée et M. Batigne en particulier, sur l'intérêt que pourrait représenter une démarche similaire en « très local » en regroupant des établissements du grand carcassonnais par exemple pour des achats de producteurs audois.

M. Batigne précise que c'est déjà le cas du fonctionnement de « Occit'Alim » puisque dans le catalogue, il y a des producteurs audois dont les produits peuvent être mis en avant.

Vote :

POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil approuve la Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Occitanie agissant en tant qu'intermédiaire (Occit'Alim).



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 5 février 2024

- *N° de séance* : 4

Chapitre : VI

Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES DE LA SEP

Présentation des répartitions des DHG de la Section d'Enseignement Professionnel et du Lycée d'Enseignement Général et Technologique.

Acte n° I

M. Becker introduit la présentation des répartitions de DHG. Il explique que le rectorat donne une enveloppe qui correspond au nombre d'heures totales permettant de faire fonctionner un établissement pour une semaine de cours pour toutes les divisions. Il faut rajouter à cela, des systèmes de pondérations sur les classes de 1^{ère} et Terminale du LGT (0,1h par heure pour une pondération maximale de 1h) et sur les classes de BTS (0,25h par heure). Cette enveloppe est divisée en « heure poste » et en « heure supplémentaire année » : les heures « poste » correspondent aux heures effectuées par les professeurs sur leurs obligations de service (qui dépend de leur corps (15h pour les agrégés et 18h pour les certifiés, PLP2) ; les heures supplémentaires sont des heures qui correspondent aux heures effectuées par les enseignants au-delà de leur obligation réglementaire de service. Dans cette dotation, il y a des heures qui correspondent « aux heures plancher » et une marge « réglementaire » modulée par un accompagnement académique en fonction de différents indicateurs liés aux élèves de l'établissement, en particulier les indicateurs sociaux.

Cette répartition, qui remonte aux services du Rectorat, permet ensuite de proposer des postes aux différents mouvements de mutation des professeurs. Il est donc important de faire remonter des répartitions « justes ».

Mme Ruffié présente la répartition des heures attribuées pour la SEP. La répartition proposée a été élaborée en concertation avec les coordonnateurs et collègues ayant participé aux 3 conseils pédagogiques qui ont été organisés entre le mois de décembre et la semaine dernière. L'enveloppe initiale a été augmentée de 2h correspondant au projet « Hydrogène » qui concerne les premières MSPC. Mme Ruffié rappelle la méthodologie utilisée :

- obligation de respecter les heures dues aux élèves
- favoriser les apprentissages des élèves avec l'enveloppe d'heures restantes

Les critères retenus ont été :

- le nombre d'élèves par classe car selon les sections, il y a des différences ;
- les habitudes de dynamiques de classes, qui sont connues par rapport à des élèves qui ont choisi ou non leur orientation.

Le chef d'œuvre devient « projet » : cela devient un projet disciplinaire.

Les co interventions sont maintenues en 2^{nde} et en 1^{ère} mais plus en Terminale.

L'AP devient « soutien de parcours » et il est de 1h ou 1h30 par niveau.

Concernant les classes de 3^{ème} Prépa Métier, les 48 élèves seront répartis sur 3 groupes. Il y a une obligation de proposer à ces élèves « une découverte professionnelle », ce qui représente les 5h qui apparaissent sur la répartition.

Concernant les CAP, il n'y a pas de modification par rapport à la répartition actuelle. Les effectifs sont plus « petits », les cours sont donc en classe entière. Le « chef d'œuvre » se prépare sur 2 ans, avec les mêmes disciplines générales qui suivent la préparation sur les deux années.

Concernant les classes de Bac Pro, les dédoublements sur les disciplines générales sont favorisés pour mieux accompagner les élèves.

En classe de 2nde, il a été décidé que le « soutien du parcours » consacré à l'accompagnement des élèves dans la recherche de stages, appelés PFMP, qui font partie intégrante de leur formation sera assuré par les disciplines professionnelles.

En classe de 1^{ère} : augmentation des dédoublements en anglais, lettres et mathématiques. Pour les sciences, les élèves évalués en CCF ont une épreuve pratique sur la discipline.

En classe de Terminale : les grilles horaires ont été modifiées pour plusieurs disciplines (EPS, anglais, éco gestion, ...).

L'enveloppe a été utilisée au maximum pour créer des dédoublements.

Quelques dispositifs particuliers sont aussi présentés :

- des heures qui permettent de financer l'intervention d'un intervenant extérieur sur le bac pro Métiers de la sécurité
- les élèves de CAP ont une obligation de préparer le SST (diplôme de secourisme) : une équipe de formateurs issus de l'équipe des professeurs s'occupe de faire passer ce diplôme dans un cadre légal strict.
- accompagnement des élèves qui réaliseront leur PFMP à l'étranger dans le cadre des mobilités ERASMUS.

D'autres informations sont données concernant la ventilation des heures :

- dans certaines disciplines, des collègues sont à temps partiel et ne peuvent donc pas prendre d'heure supplémentaire
- les collègues ont souhaité une répartition équilibrée des HSA par rapport au nombre de collègues de chaque discipline
- quatre collègues interviennent en BTS

Présentation de la synthèse sur les postes :

- en lettres/histoire, un collègue fait valoir ses droits à la retraite. Les heures dans la discipline étant supérieures par rapport aux besoins, il a été décidé, en accord avec les collègues, de supprimer ce poste vacant et de le remplacer par un BMP de 9h. Cela permet de générer quelques HSA, ce qui était une demande des enseignants.
- en lettres/anglais : création d'un BMP de 18h. En raison de temps partiels dans la discipline, il est préférable de ne pas créer un poste « chaire ».
- en lettres/espagnol : stabilisation du poste en intégralité sur la SEP, en faisant monter le besoin à 18h.
- en arts appliqués : création d'un poste 18h.
- en EPS, augmentation du nombre d'heures du fait de la réforme. Création d'un BMP de 6h qui permettra à un collègue dont le poste est implanté sur le collège voisin, Jules Verne, de compléter son service et stabiliser son poste.

Après négociation avec le rectorat sur la dotation « globale » du lycée les 1096,5h se répartissent en 964,10 HP et 134,41 HSA.

Un représentant des personnels demande pour quelle raison sur certaines disciplines il a été annoncé des BMP de 18h et non la création d'un poste.

Mme Ruffié précise que dans la majorité des cas, ce sont des décisions prises en fonction des temps partiels de la discipline. Il y a aussi des disciplines où il n'y a pas de titulaire dans la discipline et où d'autres postes dans l'académie sont vacants. Ce sont des disciplines où il n'y a pas d'entrée dans l'académie. Une réflexion est menée pour éventuellement transformer un de ces postes en un poste spécifique qui pourrait permettre le recrutement d'un enseignant titulaire.

Une représentante des parents d'élève demande si les heures d'autonomie sont en augmentation ou en diminution.

M. Becker et Mme Ruffié précisent que ces heures ne sont pas fléchées et qu'on ne peut donc pas facilement identifier si la marge a augmenté ou diminué.

Une représentante des professeurs indique que dans les instances départementales et académiques, la dotation correspondant à « l'accompagnement académique » de chaque établissement n'est plus indiquée depuis quelques années.

Vote :

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4
------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil approuve la répartition de la dotation horaire globale (DHG) de la section d'enseignement professionnel (SEP).



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 5 février 2024

- *N° de séance* : 4

Chapitre : VI

Nature : **STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES DU LGT**

M. Becker introduit la répartition de la DGH du LGT. La dotation a augmenté de 19h. La structure du lycée est légèrement différente que celle de cette année : à la rentrée 2024, il y aura 8 classes de 2nde GT (contre 9 cette année) ; 6 classes de 1^{ère} Générale (contre 5 cette année) pour les autres divisions, les structures seront identiques. De même, le nombre de divisions en BTS sera identique. M. Becker indique qu'une priorité est à tout prix d'éviter des suppressions de postes occupés qui entraîne pour les collègues concernés une mesure de carte scolaire.

Suite à deux départs en retraite :

- un poste en lettres classiques est supprimé. Comme il n'y a plus de latin dans le lycée, un BMP de 16h est créé en lettres modernes pour compenser en partie cette suppression ;
- un poste en physique appliqué est supprimé. Le recrutement dans cette discipline est arrêté depuis plusieurs années. Dans l'établissement, il y a des besoins dans la discipline, en particulier en BTS. Pour ne pas mettre en difficulté le dernier collègue arrivé et redonner un peu d'heures aussi en physique-chimie, le poste de physique appliqué est supprimé et des heures de BTS CPI sont basculées sur Physique-Chimie.
- un poste d'espagnol (actuellement vacant) et un poste de physique-chimie (aussi vacant) sont supprimés.

Il y a 4 compléments de service reçus de la SEP sur les sections de BTS.

Certains BMP ne sont pas proposés à la création, c'est le cas par exemple en mathématiques. En effet, dans l'équipe actuelle, il y a 5 professeurs à temps partiel, dont 2 ont une quotité de mi-temps. Si un collègue reprenait à temps plein l'année suivante, le poste créé serait déjà fragilisé.

Mme Maanane, proviseure adjointe, présente la répartition établie en concertation avec les professeurs coordonnateurs des différentes équipes.

- en tenant compte de la répartition actuelle des élèves en LV Chinois et Allemand, il a été estimé que 80% des élèves seront en espagnol. En 2nde, il a donc été décidé de faire 9 groupes répartis sur les 8 classes pour baisser les effectifs moyens. En 1^{ère} et en Terminale, le nombre de groupes est identique au nombre de classes avec une moyenne d'environ 25 élèves par groupes. Des ajustements sur le nombre de groupes pourront avoir lieu en fonction du nombre réel d'élèves répartis dans chacune des langues.

- Des dédoublements sont prévus dans un certain nombre de disciplines sur les différents niveaux. En particulier, en EMC, les cours seront de nouveau dédoublés sur tous les niveaux ; en anglais il y aura des dédoublements sur tous les niveaux ; en lettres, il y aura des dédoublements en 2^{nde} et 1^{ère}. Des dédoublements sont aussi introduits en philosophie pour les classes de Terminales technologiques. En mathématiques, les élèves auront comme cette année en 2^{nde} un dédoublement et dans les bacs technologiques, puisque la discipline fait partie du tronc commun.
- En EPS, il y aura 10h d'options sur tous les niveaux et 2h pour la section sportive handball qui passe à un effectif de 45 élèves à la rentrée.

Une représentante des personnels demande si cela a un impact sur la répartition de l'EPS entre les deux structures, les enseignants d'EPS ayant leur service à cheval sur la SEP et le LGT. En particulier, est-ce que cela représentera 1h de moins à effectuer sur la SEP pour l'enseignant qui aura cette heure ?

Mme Ruffié et Mme Maanane expliquent que les collègues d'EPS sont soit affectés sur la SEP soit sur le LGT mais dans les faits, ils répartissent leurs services sur les deux structures. Cette heure ajoutée pour la section sportive est une HSA, le nombre d'heures données par le LGT sur la SEP en EPS ne change pas. Le collègue aura le même nombre d'heures à effectuer sur la SEP.

- Afin de satisfaire tous les parcours des élèves dans le choix de leurs 3 spécialités (puis 2 en Terminale), il a fallu créer des groupes de spécialités sur la marge donnée. Cela a donc un « coût non financé » sur la DG. Le nombre de groupes prévisionnels a été fixé par rapport à un sondage réalisé auprès des élèves de seconde et de 1^{ère}. Cette estimation sera réajustée lorsque les choix des élèves seront définitifs. Mme Maanane précise qu'il n'a pas été possible de satisfaire la demande des professeurs concernant des effectifs de groupe de spécialités limités à 25. Enfin, compte tenu de la taille des salles de TP en SVT et Physique-chimie, qui ne disposent que de 18 paillasse, et de la préparation des élèves de Terminale aux épreuves pratiques, 2h de dédoublement sont ajoutées aux heures de spécialités pour ces disciplines.
- Les options « Atelier Science Po », « BIA », « Musique », « Arts plastiques », « Labomaths » ... sont reconduites.
- Les sections européennes en anglais et espagnol bénéficieront de nouveau à la rentrée d'une heure en langues sur tous les niveaux.

Concernant les classes de BTS : la répartition est reconduite à l'identique sauf pour les deux situations suivantes :

- compte tenu des effectifs actuels en 1^{ère} année BTS CRSA et BTS CPI : les cours de culture générale seront regroupés en 2^{ème} année
- actuellement, l'effectif en 1^{ère} année BTS ELEC étant inférieur à 24, les dédoublements pour les disciplines générales n'ont pas été financés, ce qui explique une diminution des heures par rapport à cette année. Mais nous avons maintenu le dédoublement en anglais.

Enfin, sur le tableau récapitulatif par discipline, en plus des situations mentionnées précédemment, un BMP est créé en SVT afin de compenser des temps partiels mi-temps à la rentrée. Dans cette discipline, une collègue assure son service en bio-chimie.

La dotation totale a été augmentée de 2HSA, pour le projet hydrogène, qui concerne les BTS ELEC.

L'enveloppe s'élève donc à 1743,5h réparties en 1542 HP et 201,5 HSA.

Les représentants des personnels lisent une motion à laquelle s'associent les représentants des parents d'élèves.

La motion est mise au vote, l'administration ne prenant pas part à ce vote.

Vote :

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
------------------	-------------------	-----------------------

La répartition de la DHG du LGT est mise au vote :

Vote :

POUR : 4	CONTRE : 15	ABSTENTION : 4
-----------------	--------------------	-----------------------

Le Conseil rejette la répartition de la dotation horaire globale (DHG) de l'enseignement général et technologique.

Un représentant souhaite préciser que les représentants des parents n'ont pas voté contre le travail de répartition qui a été proposé par l'administration mais bien contre les effets d'une dotation en baisse sur le nombre d'heures attribuées par élève.

M. Becker indique qu'un second conseil d'administration sera convoqué après les vacances pour une nouvelle présentation. Un représentant des personnels demande à l'administration si entre temps, ils ne peuvent pas négocier des heures de la part du rectorat, en particulier, sur la situation des classes de TST2S qui, en l'état actuel, ne permettrait pas à d'éventuel.le.s redoublant.e.s de redoubler au lycée, les classes de première étant « complètes ».

Mme Maanane répond qu'elle a contacté le rectorat à ce sujet : il lui a été répondu que les négociations ne pourraient pas avoir lieu avant le mois de juillet, pour un éventuel ajustement de structure.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 5 février 2024

- *N° de séance* : 4

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

- 1) Campagne « non contre le harcèlement » : l'ensemble des réponses a-t-il été recueilli ? Combien d'élèves sont ambassadeurs sur le lycée ? Y a-t-il des actions déjà mises en place ? Quelles sont ces actions ? (questions des représentants des parents et des élèves)

M. Becker répond que tous les questionnaires ont bien été récupérés. 22 élèves ont été désignés pour être ambassadeurs. Ils sont actuellement en formation. Les actions ne pourront avoir lieu qu'une fois leur formation terminée, cela sera le cas dans le courant du mois de mars. Un calendrier des actions sera alors présenté en conseil d'administration.

- 2) Concernant le professeur de la SEP absent en « Construction », une solution de remplacement a-t-elle été trouvée ? (question des représentants des parents)

M. Becker précise que la situation n'a pas évolué depuis le dernier conseil d'administration malgré la recherche active d'un remplaçant par le rectorat. C'est une discipline déficitaire où il est très difficile de recruter. Des collègues ont pris en charge les classes à examen du service de ce collègue. Il ajoute qu'une nouvelle situation de remplacement « impossible » existe sur le LGT suite à la disparition d'un de nos collègues début janvier. Là encore, la discipline est déficitaire, les inspecteurs et le rectorat sont prévenus. Les classes de ce collègue qui intervenait en BTS CPI sont couvertes par différents enseignants qui se sont répartis les heures.

- 3) Quels sont les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024 ? (question des représentants des parents).

M. Becker indique que les documents ont été déposés sur le site et distribués avec les informations sur la DHG puisque ce sont ces effectifs prévisionnels qui servent à allouer aux établissements les heures de la DHG.

- 4) Les élèves ont-ils déjà fait leurs choix sur les EDS en 1^{ère} et Terminale ? Quels sont les effectifs ?

M. Becker explique qu'officiellement, depuis le nouveau bac, les élèves sont interrogés au 2^{ème} trimestre. Cependant, il ne serait pas possible, sans ces informations de faire le travail de répartition qui vient d'être présenté. Le recensement commence donc dès le premier trimestre, avec l'aide des professeurs principaux de 2^{ème} et de 1^{ère}. M. Becker précise qu'ils peuvent modifier leurs choix jusqu'au dernier moment ce qui complique le travail pour des prévisions justes et précises. Mme Maanane indique qu'en première, lors des conseils de classe du 2^{ème} trimestre, sera porté un avis par l'équipe pédagogique sur la spécialité « abandonnée ». Un document écrit fera la navette entre les familles et le lycée. Les

élèves pourront modifier la spécialité « abandonnée » uniquement par l'intermédiaire d'un courrier.

M. Becker précise que les professeurs donnant un avis sur la réussite dans une spécialité sont des experts dans leur discipline et doivent être écoutés car leurs conseils sont de grande valeur.

Une représentante des parents précise que les représentants des parents souhaitaient savoir si tous les enseignements de spécialité seraient maintenus à la rentrée prochaine, si des fermetures n'étaient pas envisagées.

M. Becker précise que tous les enseignements de spécialité seraient maintenus à la rentrée, qu'aucune fermeture n'était actuellement envisagée.

5) Questions sur les certifications en langues. (représentants des parents d'élèves)

Mme Maanane explique que les modalités sont différentes selon les langues. Les élèves inscrits seront informés par leurs professeurs. Au total, ce sont 67 élèves qui sont inscrits : 41 sont inscrits en anglais, 1 en allemand et 25 en espagnol.

6) Liste des projets culturels sur le lycée. (représentants des parents d'élèves)

M. Becker a demandé aux deux référentes culturelles, Mme Roy et Mme Faussié, de rédiger un compte-rendu des actions proposées sur le lycée. Il a été déposé sur le site pour information. Au total, ce sont une cinquantaine de projets : certains ont lieu au sein du lycée, d'autres à l'extérieur. Les projets sont saisis par les responsables dans l'application académique ADAGE qui comporte différents volets. Les financements se font via le Pass Culture : cela représente 33 690€ pour le lycée.

7) UNSS : combien y a-t-il d'adhérent.e.s et quelles sont les activités proposées ? (représentants des parents d'élèves)

Actuellement, il y a 251 licenciés sur le lycée répartis en 60 filles et 191 garçons. Des activités très diversifiées sont proposées : basket, futsal, handball, rugby féminin, raids, cross, natation, préparation concours/remise en forme... Les licenciés participent aux compétitions, à différents niveaux, tout au long de l'année.

8) Question sur la vacance du poste de magasinier (représentants des personnels)

M. Becker informe le conseil d'administration que la région se désengage sur le poste de magasinier. Il est en attente de la lettre officielle de ce désengagement, qui est à la signature selon les informations qu'il a pu recueillir auprès des services de la région. Il s'est tourné auprès des services du rectorat (Division Organisation Scolaire) pour un changement dans le recrutement du personnel assurant le magasinage pédagogique. Le support serait compensé par un personnel d'état, ayant pour fonction « 2nd ATCT », ce qui correspond à un poste d'adjoint au DDFPT, suite au désengagement de la région.

Une représentante des personnels demande si cela a déjà eu lieu dans d'autres établissements et si le désengagement de la région sur ces postes s'est produit ailleurs.

M. Becker précise que cinq établissements ont déjà bénéficié de la même procédure.

M. Coste, représentant de la région, précise qu'en effet, dans tous les établissements, lorsque le poste de magasinier se libère, la région se désengage puisqu'elle considère que le magasinage pédagogique relève de fonctions d'un personnel d'état et non d'un personnel de région.

9) Question portant sur le bien fondé pédagogique de certains remplacements dans le cadre du « pacte » (représentant des personnels)

M. Becker rappelle que l'objectif est qu'il y ait devant tous les élèves un professeur, que les RCD, doivent permettre de palier des absences de courtes durées (moins de 2 semaines). Dans le protocole, il est précisé que prioritairement la prise en charge doit avoir lieu par un professeur de la classe ou, dans le cas d'une entente, par un professeur enseignant de la même discipline. Il indique que selon lui, les élèves tireront toujours un bénéfice d'une telle heure.

Une représentante des personnels indique que le bénéfice peut être nul dans le cas où le professeur n'est ni un professeur de la classe, ni un professeur de la discipline « à remplacer » car l'heure s'apparente alors à de la garderie.

Mme Ruffié précise qu'il y a des équipes pédagogiques où des progressions communes existent et donc qu'un enseignant peut prendre en charge la classe dans la continuité de ce qui est traité mais que ce n'est pas le cas de toutes les disciplines. Mme Ruffié reconnaît qu'il a pu y avoir une ou deux erreurs dans les remplacements sur la SEP, en raison du temps très court pour les mettre en place.

Mme Maanane précise que lorsqu'on lui propose un remplacement, elle vérifie toujours le bien fondé du remplacement. Dans le cas évoqué dans la question, (remplacement par un collègue ne faisant ni partie de l'équipe pédagogique de la classe, ni de la discipline pour laquelle le professeur était absent), elle a demandé au collègue quel était l'intérêt du remplacement ? Celui se serait mis d'accord avec l'enseignante de la classe.

Une représentante des personnels indique que la collègue de la discipline n'avait pas été contactée en amont pour ce remplacement et que cela détériorait l'emploi du temps des élèves, puisqu'ils auraient eu une heure de trou créé par

ce remplacement au lieu de pouvoir commencer 2h plus tard.

Mme Maanane indique que le remplacement initialement proposé a finalement été annulé en raison des différents arguments évoqués.

Un représentant des personnels s'interroge sur le fait qu'un collègue ayant signé « un pacte » soit prioritaire pour effectuer un remplacement par rapport à un collègue effectuant ce remplacement « sans pacte » ?

Mme Ruffié répond qu'il n'y a pour l'instant pas eu de « concurrence » sur les remplacements ayant eu lieu sur la première partie de l'année. C'est le bien fondé pédagogique qui primerait dans ce cas. Elle précise de plus, que certains remplacements ne rentrent pas dans le cadre du pacte. (absences de plus de 2 semaines ou auto-remplacement par exemple)

10) Absences régulières et répétées d'un agent assurant ses fonctions au laboratoire. Comment faire pour palier les absences ? (représentant des personnels)

M. Becker précise qu'il n'a pas de solution par rapport à cette situation, qu'il connaît.

11) Comment sont contrôlées les missions du pacte ? (représentant des personnels)

Mme Ruffié précise qu'il y a dans le calendrier de l'année, deux phases de bilan pour faire un point d'étapes sur les heures effectuées dans le cadre « du pacte » (part fonctionnelle).

Il y a deux types de mission :

- les missions annualisées sans face à face élèves
- les missions avec un face à face élèves (type RCD ou devoirs faits)

Concernant les missions avec un face à face élèves, un tableau de synthèse des heures déjà effectuées est à compléter et vérifier pour tous les enseignants ayant signé le pacte.

Une représentante des parents demande s'il sera possible d'obtenir ses informations.

Mme Ruffié précise que non, que ce sont des données confidentielles relevant des ressources humaines des personnels enseignants.

La représentante des parents lui indique qu'elle souhaiterait connaître le nombre d'heures qui ont été remplacées ou non remplacées depuis le début de l'année. Elle précise qu'une communication a lieu concernant le remplacement des enseignants et qu'elle aimerait connaître la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

M. Becker précise que cela va être un travail colossal d'établir ce listing et qu'il n'est pas sûr qu'il sera possible de le faire.

Un représentant des personnels indique que le « pacte » et les missions RCD sont de la communication ministérielle qui ne permettent pas réellement de couvrir les absences ponctuelles des professeurs et qui ne répondent pas aux besoins des établissements, que certains remplacements ne correspondent en rien aux heures de cours ratées et le déficit d'heures dans la discipline qu'entraîne l'absence n'est pas couvert par les remplacements du pacte.

M. Becker reprend la parole pour indiquer qu'on ne peut pas faire des généralités qui ne correspondent pas, selon lui, à la situation locale. Les remplacements qui ont eu lieu jusqu'à présent sont cohérents et globalement les choses se passent bien. Il précise que quand quelque chose peut être mis en place, c'est fait. Il indique cependant que pour le remplacement dans certaines disciplines, les choses sont très compliquées.

La représentante des parents précise que le recrutement de personnel supplémentaire dans certaines disciplines semble nécessaire afin de palier certaines absences.

Les questions diverses ayant toutes été traitées, M. Becker demande au conseil d'administration d'observer une minute de silence en mémoire de notre collègue Max Naudy, décédé début janvier des suites d'un AVC. Max Naudy enseignant depuis 1995 au lycée, était apprécié de tous, personnels et élèves. Il s'était engagé sur différents projets sur le lycée au cours de sa carrière, dont le BIA. Enseignant reconnu en BTS CPI, il devait terminer sa carrière cette année. M Denjean, professeur, rappelle aussi la grande tristesse que nous connaissons suite à la disparition de Max.